

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4006**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTn : Baccalauréat technologique Sciences et technologie tertiaire - Spécialité : Action et communication administratives

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°16	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut être amené à exercer des fonctions en matière d'administration, information et communication interne incluant : - le recours à la bureautique ;

- l'analyse de processus administratifs ;

- la préparation et la conduite d'entretiens, de réunions et autres situations concrètes de communication en entreprise ;

- les techniques de documentation, les bases de données

Il maîtriser des méthodes permettant de :

- se documenter, prendre des notes et traiter l'information ;

- analyser une situation à caractère économique, juridique, commercial, financier ; administratif, à l'aide de grilles d'observation...;

- s'exprimer par écrit ou oral en français et, au moins dans une langue vivante étrangère, communiquer dans une relation directe ou médiatisée par les moyens informatiques ou télématiques, argumenter, participer à un dialogue et à une discussion en groupe ;

- s'organiser, organiser en groupe un travail, planifier des opérations, respecter des délais ;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises et administrations de tous secteurs

agent administratif, agent de bureau, secrétaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1607 : Secrétariat

M1602 : Opérations administratives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Action et communication administratives (étude de cas) - Action et communication administratives (épreuve pratique)

- Economie-Droit

- Français

- Histoire-géographie

- Philosophie

- Mathématiques

- Langue vivante étrangère

- Langue vivante étrangère 2 ou langue régionale

- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un professeur des universités ou un maître de conférences nommé par le recteur. Pour la composition des jurys du baccalauréat il peut être fait appel aux personnes appartenant aux catégories suivantes : - professeur des Universités, maître de conférences ou autre enseignant chercheur membre du personnel enseignant des établissements publics d'enseignement supérieur; - professeur appartenant à l'enseignement public et sauf impossibilité, au moins un professeur appartenant à un établissement d'enseignement privé, exerçant ou ayant exercé dans les classes de seconde, première et terminales des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricoles ; - pour un tiers du total des membres, de représentants des professions intéressées par le diplôme, (employeurs et salariés).
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- décret n° 86-378 du 7 mars 1986 portant création du baccalauréat technologique - décret n° 93-1093 du 15 septembre 1993 modifié portant réglementation générale des examens pour l'obtention du baccalauréat technologique, son article 2

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- arrêté du 28 novembre 1994 définissant les modèles du diplôme de bachelier technologique et du diplôme de bachelier général, son article 4

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.cereq.fr/>

Autres sources d'information :

onisep

<http://www.onisep.fr/>

<http://www.education.gouv.fr/stateval>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Baccalauréat technologique Techniques administratives (G1) dernière session 1994